

ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 124
la commune de MARSAC-SUR-DON

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 124 afin de procéder à des travaux d'élagage et d'abattage de la végétation aux abords des lignes Enedis.

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur la route départementale 124 classée RDL2 entre les PR 4 + 329 et 4 + 779*, sur le territoire de la commune de MARSAC-SUR-DON.

du mercredi 01 juillet 2026 au vendredi 17 juillet 2026

La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation.

Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre :

- circulation alternée par feux tricolores
- vitesse limitée à 50 km/h
- interdictions de stationner, dépasser, s'arrêter au droit du chantier

La restriction sera mise en œuvre de jour de 08h00 à 17h30.

La signalisation dans les périodes d'inactivité du chantier et notamment la nuit devra être déposée.

Aucuns travaux ne pourront être effectués le week-end et la totalité du dispositif devra être levée le vendredi soir (16h30).

L'entreprise est tenue d'assurer l'évacuation ou le broyage des végétaux qui seront élagués.

* Coordonnées GPS : RD124 de 47.588706,-1.668720 à 47.592182,-1.671838

ARTICLE 2

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par SASU SERPE, 10 rue Johannes GUTENBERG 44340 BOUGUENNAIS, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation Châteaubriant et conformément à la fiche CF24 - Alternat par signaux tricolores.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie de la commune de MARSAC-SUR-DON et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 5

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Le Maire de la commune de MARSAC-SUR-DON,
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Blain,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY

Le 30 juin 2026

Pour le Président du Conseil Départemental,

L'adjoint au chef de service aménagement



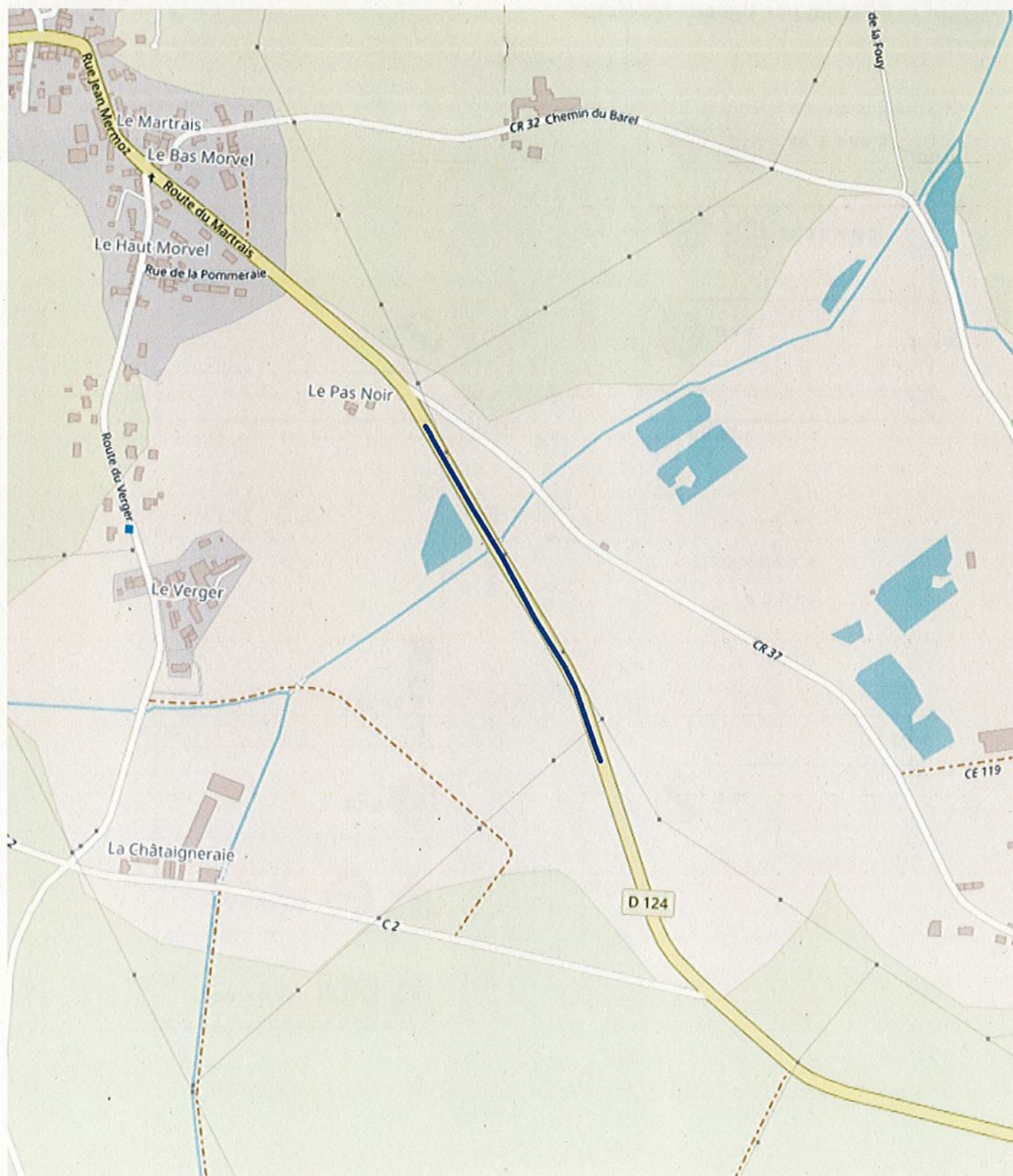
Philippe BELIZAIRE

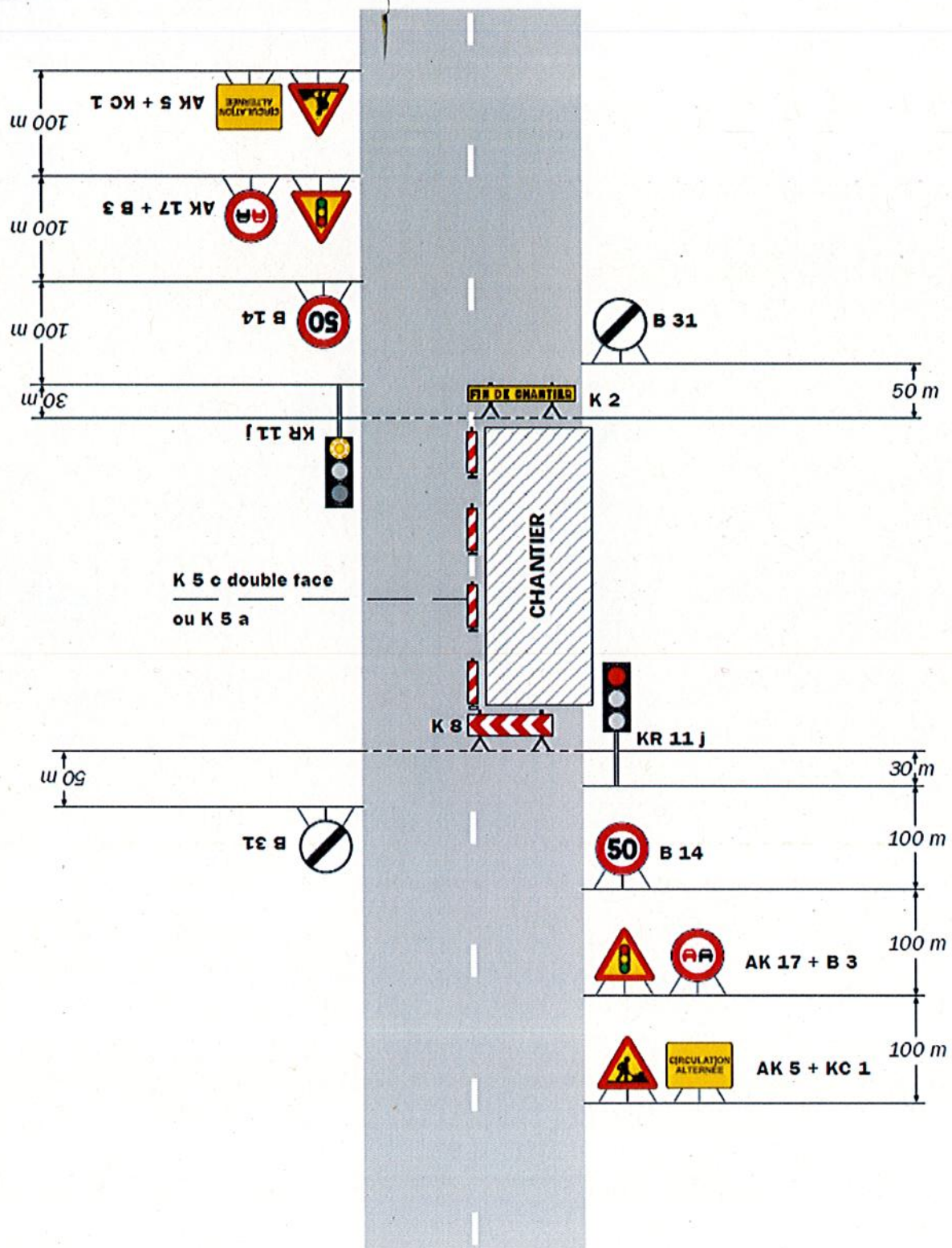
Une copie sera adressée à :

- Le groupement de gendarmerie de COB Blain

Annexe à l'arrêté de circulation T-C-2026-06-263
Plan de situation

Situation des travaux





Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

T-C-2026-06-263

ACT 1261/5H



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐Service public ☐Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐Entreprise ☐

Nom : GUIHO Prénom : Nadia

Dénomination : SASU SERPE Représenté par : Anthony Parthenay

Adresse Numéro : 10 Extension : Nom de la voie : RUE JOHANNES GUTENBERG

Code postal : 44130 Localité : BOUGUENAI Pays : FRANCE

Téléphone : 06 09 21 46 75 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : guiho@serpe.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal : Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

D 124

Code postal : 44170 Localité : MARSAC SUR DON

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :

Travaux de taille et d'abattage pour l'entretien de la végétation aux abords des lignes électriques

Date prévue de début des travaux : 29 06 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 20

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation :

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐Fermeture à la circulation ☐Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue : Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) :

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☐poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☐poids lourds ☐Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

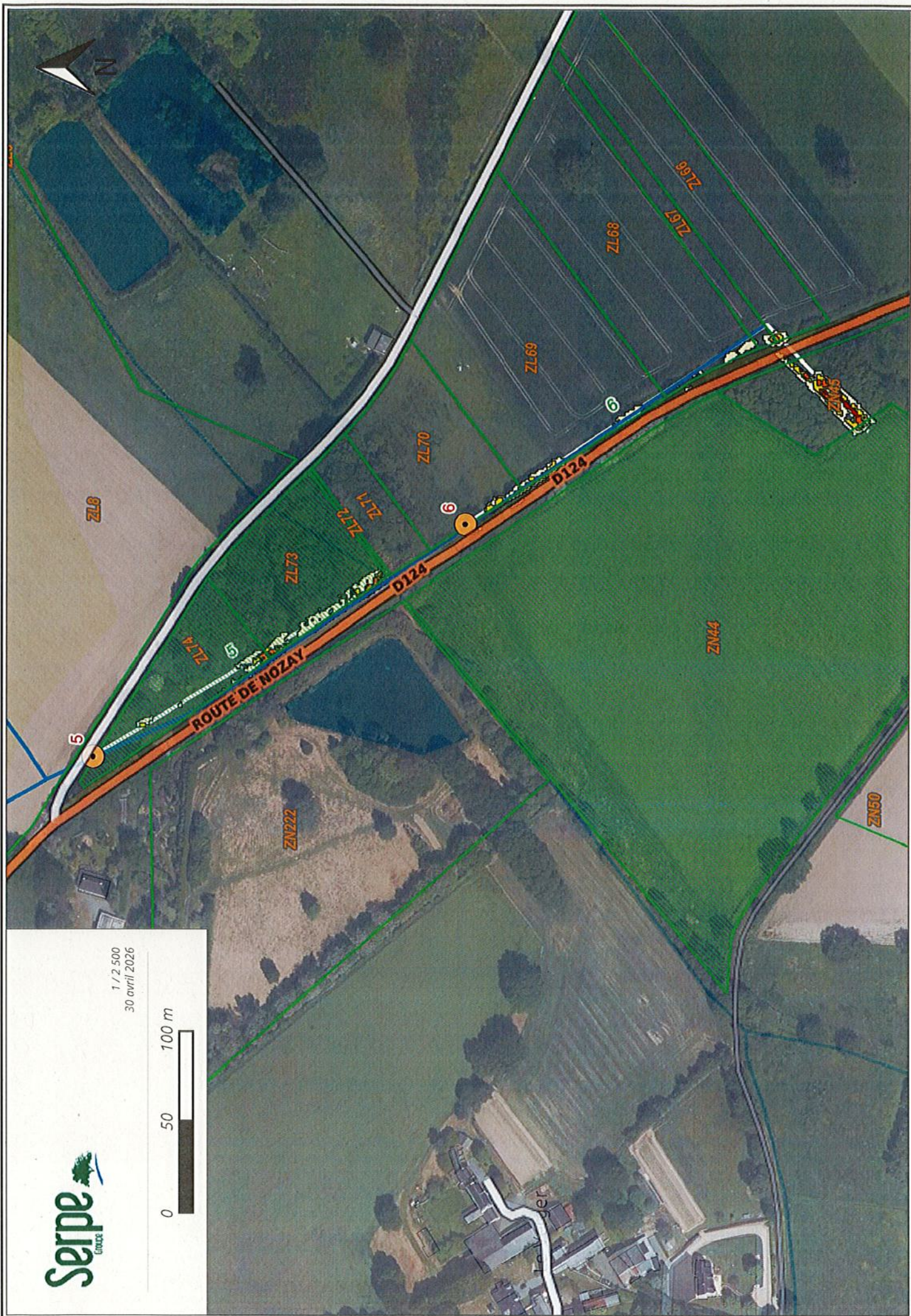
Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} ☐Schéma de signalisation ☐Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 12/14/10/16/21/01/21/6/

Nom : ..Guiho..... Prénom :Nadia..... Qualité :Assistante conducteur de travaux



DI-DA-Blain Châteaubriant / Demandes d'avis

De: délégation Châteaubriant
Envoyé: jeudi 25 juin 2026 08:43
À: DI-DA-Blain Châteaubriant / Demandes d'avis
Objet: TR: Départementale D124
Pièces jointes: D124 fic 5 - 6.pdf; cerfa_14024-01 - DEMANDE D ARRETE DE POLICE DE LA CIRCULATION - D124.pdf

De : Nadia GUIHO <guiho@serpe.fr>
Envoyé : mercredi 24 juin 2026 21:03
À : délégation Châteaubriant <delegation.Chateaubriant@loire-atlantique.fr>
Objet : Départementale D124

VIGILANCE: Ce message provient d'une personne externe au Département. Un doute sur son contenu ? Faites suivre à securite.numerique@loire-atlantique.fr

Bonjour,

Nous sommes mandatés par ENEDIS afin de réaliser des travaux d'élagage aux abords des réseaux électriques.

Nous vous sollicitons donc pour un arrêté pour la départementale D124 sur la commune Marsac sur Don

Je vous annexe également la cartographie de notre intervention

En vous souhaitant bonne réception.

Bonne réception.
Cordialement
Nadia Testu Guiho
Assistante travaux



 06 09 21 46 75 - 02 57 67 15 40

 guiho@serpe.fr

 10 rue Johannes Gutenberg,
44340 Bouguenais



www.serpe.fr